
LIGNES
DIRECTRICES
2026 DE
L'OPERATION
SOLIDARITE
MAYOTTE



Fondation
de
France

CONTEXTE DE L'OPERATION SOLIDARITE MAYOTTE

Depuis le 15 décembre 2024, lendemain du passage du cyclone Chido sur Mayotte, la Fondation de France s'est mobilisée pour collecter des fonds et venir en aide aux associations mahoraises de la société civile dans le relèvement du territoire. La générosité de plus de 340 000 donateurs a permis de collecter 44,1 millions d'euros à destination du territoire. Un comité d'experts a été monté pour répartir cet argent de la manière la plus juste possible, et s'est réuni plus de 30 fois dans l'année. Au 1er novembre 2025, 238 projets portés par des associations du territoire ont été soutenus pour un total de 19 millions d'euros.

L'équipe Solidarité Mayotte de la Fondation de France, composée de 17 bénévoles, de 3 salariés et de toute l'équipe de soutien (collecte, communication, finances) reste mobilisée pour continuer à soutenir les acteurs engagés du territoire.

RAISONS DU CHANGEMENT DE STRATEGIE DE L'OPERATION

Le changement de stratégie de l'opération Solidarité Mayotte est motivé d'abord par l'évolution des besoins et du contexte, 12 mois après le passage du cyclone Chido mais aussi par la diminution progressive des fonds disponibles pour l'opération. Les demandes de financement reçues avant le 1^{er} décembre 2025 et n'ayant pas encore reçu de retour seront examinées en priorité au début de l'année 2026. Les porteurs de projets seront contactés par l'équipe Solidarité Mayotte pour ajuster leur dossier si cela est nécessaire.

RAPPEL DES CRITERES D'ELIGIBILITE

Le fonds Solidarité Mayotte est destiné à financer uniquement les associations de la société civile. Les associations parapubliques, les pouvoirs publics, les entreprises ou structures à but lucratif, les personnes individuelles et les organisations impliquées dans des actions de sécurité ne sont pas éligibles au fonds Solidarité Mayotte. Les demandes émanant de ces structures ne seront pas examinées et ne recevront pas de réponse.

Un lien direct avec le cyclone doit être établi pour chacun des projets présentés.

Le co-financement des projets présentés est souhaité.

La collaboration avec d'autres acteurs pertinents du territoire est recommandée.



ENJEUX DE LA RECONSTRUCTION DES ESPACES DE VIE VIA L'HABITAT, L'ENVIRONNEMENT ET LA RELANCE ECONOMIQUE

Relance économique

Habitat

Environnement

| Ce que nous finançons | Ce que nous ne finançons pas /plus |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • La formation et l'insertion professionnelle, en particulier dans les domaines liés au relèvement post-Chido • La structuration de filières durables agissant sur le relèvement post-Chido du territoire • L'auto-construction accompagnée et les appuis à la réhabilitation pour les foyers les plus vulnérables, bien ciblés, menés en lien avec les dispositifs de droit commun (aides publiques disponibles) et respectueux de l'environnement et des savoir-faire locaux • Les chantiers-écoles et dynamiques communautaires (de type musada, approches quartiers ou territoriales et mutualisation d'outils et équipements) pour le relèvement des structures collectives impactées (citoyennes et économiques) • Les projets d'accès à l'eau, d'assainissement et de gestion des déchets liés à l'habitat des plus vulnérables • La restauration d'espaces naturels (sensibilisation, nettoyage) y compris agricoles • La réhabilitation des locaux préexistants avant Chido endommagés par le cyclone et le remplacement du matériel perdu suite à Chido pour les associations pouvant justifier d'activités mentionnées ci-dessus • Les activités de coordination et de collaboration d'acteurs déjà implantés à Mayotte avant Chido | <ul style="list-style-type: none"> • Les dispositifs exclusifs, mis en place par les entreprises uniquement pour leurs salariés (primes Chido, etc) • Guides, manuels, études et diagnostics sans travaux consécutifs • La réhabilitation d'habitats et espaces naturels sans documentation sur la propriété du foncier et du bâti ni sur les foyers sélectionnés (vulnérabilité) • Les projets environnementaux sans concertation préalable avec les associations environnementales de Mayotte • La reconstruction intégrale de bâti neuf |

ENJEUX DE LA COHESION SOCIALE A TRAVERS L'EDUCATION, LE SPORT ET LA CULTURE

Ce que nous finançons

Ce que nous ne finançons pas /plus

Education

- La réhabilitation des locaux préexistants avant Chido endommagés par le cyclone et le remplacement du matériel perdu suite à Chido pour les associations pouvant justifier d'activités sociales
- Les activités de soutien scolaire à destination des jeunes et enfants défavorisés, pour lesquelles les critères de sélection des participants sont clairement explicités, et pour laquelle le programme d'enseignement est mené en lien avec l'Education Nationale (adéquation du cursus, réintégration scolaire, ...)
- Les activités de soutien à la parentalité (suivi de la scolarité, accompagnement administratif, apprentissage du français, ...)
- Les activités sportives et culturelles de cohésion sociale inter-quartiers/inter-villages, inter-générationnelles, favorisant l'inclusivité des publics et accessibles aux publics les plus vulnérables (lieu, prix, ...)
- Les activités de coordination et de collaboration d'acteurs déjà implantés à Mayotte avant Chido

NB : Toutes ces activités doivent être menées dans des conditions sûres (local ou espace sécurisé, personnel compétent) et dans le respect des mesures de protection de l'enfance

Sport et Culture

Accompagnement Social

- La construction et l'achat d'équipements nouveaux (inexistants et sans lien avec Chido)
- Les projets de distribution en masse (y compris les kits scolaires, le matériel informatique, les cahiers d'exercice, les kits alimentaires et de bouteilles d'eau, les vêtements...)
- Les déplacements pédagogiques et autres, hors de Mayotte
- La rémunération des bénévoles
- Les écoles privées élitistes et les prix d'excellence
- Le plaidoyer
- Le fonctionnement habituel de l'association

ENJEUX DE SANTE PUBLIQUE VIA L'ACCES AUX SOINS ET A L'ALIMENTATION SAINE

| | Ce que nous finançons | Ce que nous ne finançons pas /plus |
|----------------------|---|---|
| Santé | <ul style="list-style-type: none"> • Les activités d'aller vers les populations les plus vulnérables, bien ciblées, pour l'accès aux soins et la sensibilisation (par exemple, unités mobiles ou digitales) | <ul style="list-style-type: none"> • Les activités de distribution en masse (eau, nourriture, médicaments, etc) |
| Santé mentale | <ul style="list-style-type: none"> • La formation et le renforcement de capacités des acteurs de la santé et de la santé mentale | <ul style="list-style-type: none"> • Le fonctionnement des centres médicaux sans lien avec Chido |
| Nutrition | <ul style="list-style-type: none"> • Les activités de coordination et de collaboration d'acteurs déjà implantés à Mayotte avant Chido • Les activités de lutte contre les violences sexuelles liées au contexte post-Chido • Les activités d'amélioration de la nutrition, s'appuyant sur les produits locaux et tendant à des modèles économiques durables (en termes financiers et environnementaux) | <ul style="list-style-type: none"> • La prise en charge de traitements chroniques • La recherche médicale • La création de nouvelles épiceries solidaires • Les projets de sensibilisation sans lien avec Chido |



Fondation
de
France

Merci de contacter l'adresse
suivante pour toute question ou
dépôt de votre projet en indiquant
le nom de votre association :

urgences@fdf.org

[Demande_simplifiee_-
Solidarite_Mayotte.docx](#)

